

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2009

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. – DEREAT JY. DURAND A. - FREMONT L. - HENRY B. - THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F. -. GUENNIC MT. – JACOB JL. – JONET S. - LE BAIL J. - LE ROUX P. – LE VEZOUET JP. – MABIN B. - MORICE Y.

ABSENTS EXCUSES :

M. CREEL G. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.
M. LE GUILLOU G. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.
M. MORISSEAU M. qui donne pouvoir à M. HENRY B.
Mme RINFRAY B qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.

ABSENTS :

Mlle MARTIN E.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil municipal, M. LE PROVOST directeur du pays présente cette structure. Le pays compte 65 communes, 7 communautés de communes et regroupe 76126 habitants. C'est un territoire et non une circonscription administrative, composé d'élus, de chefs d'entreprises, d'associations... Le pays ne dispose pas de la maîtrise d'ouvrage. Le conseil d'administration du pays compte 42 membres, le bureau : 14 membres, et les 7 présidents des communautés de commune constitue l'exécutif.

Les principales actions du pays : SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ODESCA (Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat), le contrat régional de pays (2006/2012) avec une enveloppe de 6.5 millions d'euros. Dans le cadre de la réforme Balladur, M. LE PROVOST pense que la structure du pays ne disparaîtra pas, car le pays dépend de la région.

I Subventions 2009

M. Bernard HENRY présente les subventions qui ont été étudiées préalablement en commission des finances et définies comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Section Locale des Anciens Combattants	250 €
Foyer socio-éducatif Restmeur	550 €
Club "Les Ajoncs d'Or"	830 €
Amicale Laïque	2 200 €
A.S PABU Football	3800 €
A.S Parents d'élèves du Croissant	750 €
A.S Parents d'élèves du Bourg	510 €
FNACA Comité Local de PABU	180 €
Entente Tennis Pabu/Saint-Agathon	1100 €
Marine Marchande	50 €
Amicale Laïque – subv pour formation	350 €

SPORT	
Stade Charles de Blois – Gymnastique	60 €
Entente Athlétique de l'Argoat	40 €
Club Trégorrois Handisport	30 €
Guingamp Volley Ball	40 €
Association Dojo Pays du Trieux	40 €
Canoë Kayak Guingamp	40 €
Club des nageurs Guingampais	30 €
Vélo club Pays de Guingamp	30 €
Tennis de table GRACES/LE MERZER	30 €
US PLouisy Handball	30 €
CULTURE ET LOISIRS	
Centre culturel breton	30 €
Radio Kreiz Breizh	30 €
Association philatélique Pays Guingamp	30 €
Chorale ARPEGE	30 €
SANTE	
La Croix d'Or	40 €
Vie Libre	40 €
ADAPEI	100 €
Vie Espoir 2000 (prévention suicide)	30 €
Amicale des Donneurs de Sang de Guingamp	30 €
Association "La Pierre Le Bigault"	30 €
Contre le cancer La Ligue comité des côtes d'armor	30 €
DIVERS	
Mission locale	3 878.75 €
Pays d' accueil – Terres d'Armor	2 675 €
Office de tourisme	2 000 €
Foyer des Jeunes Travailleurs	4 814.40 €
Comité local pour le logement	400 €
Association des Maires de France	800 €
CAUE	226.56 €
ACDASC	5 664 €
APPSB Eaux et Rivières	30 €
SEPNB Protection de la nature	30 €
Aumônerie de l'enseignement public	50 €
Association nationale des visiteurs de prison	30 €

M. Bernard HENRY indique qu'il y a une augmentation des subventions de l'ordre de 12 %. M. Yves MORICE tient à souligner la transparence des associations de PABU qui ont fourni tous les documents budgétaires nécessaires pour leur accorder une subvention. M. Jean-Yves DEREAT précise que le CCAS accorde également des subventions et remercie pour celle accordée en 2008 à CAP JEUNES. A l'unanimité, moins une abstention (M. Pierre SALLIOU pour la subvention accordée au foyer socio éducatif du Restmeur) approuve ces subventions.

II Centre de loisirs sans hébergement – convention avec les communes de GRACES et PLOUMAGOAR

M. Jean-Yves DEREAT explique que suite aux différentes réunions qui ont eu lieu entre les communes de la communauté de communes (sauf Guingamp), concernant l'accueil des enfants de 3 à 12 ans le mercredi et les petites vacances, GRACES se propose d'accueillir les enfants le mercredi et PLOUMAGOAR le mercredi et pendant les petites vacances, moyennant une participation de 15 €/jour et par enfant, il est nécessaire d'établir une convention avec ces communes. Dans l'ensemble, les familles qui ont bénéficié de ce service sont satisfaites. A l'unanimité, le conseil donne son accord pour signer cette convention.

III Service auxiliaire de nuit – participation 2009

Mme Françoise BOULANGE expose que les associations porteuses du service « auxiliaires de nuit » sollicitent la commune pour un soutien financier pour 2009. La participation serait de 955 €. Les interventions durent de 10 à 15 minutes. M. Patrick LE ROUX intervient pour préciser que ce service est méconnu. Mme Françoise BOULANGE indique qu'il faut s'adresser au CLIC pour tout renseignement. M. Pierre SALLIOU déclare que cette prestation est solidaire. A l'unanimité, le conseil municipal accorde cette somme à ce service.

IV Tarifs – location salles communales et matériel

M. Bernard HENRY explique que le bureau municipal a décidé d'appliquer de nouveaux tarifs à savoir :

- Salle de réunion de l'espace culturel et associatif (10 €sessions et par personne pour une prestation dispensée par un organisme extérieur)
- Salle polyvalente (location de la sono : 50 €+ caution de 300 €)

Par contre, il n'y a pas de changement de tarif par ailleurs.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs.

V Communauté de communes – commission d'évaluation des charges

M. Pierre SALLIOU explique que le conseil communautaire a décidé le 5 février 2009 la création d'une commission d'évaluation des charges. 2 membres par communes sont à désigner. M. Marcel LE FOLL et M. Yves MORICE ont été désignés par le bureau municipal. A l'unanimité, le conseil municipal nomme ces 2 personnes pour y assister.

VI Indemnité représentative de logement aux instituteurs

M. Marcel LE FOLL explique que par courrier du 5 février 2009, Monsieur le Préfet propose d'augmenter de 3 % le barème dû aux instituteurs ne bénéficiant pas de logement de fonction et de fixer pour l'année les tarifs suivants :

- 2 158 € pour les instituteurs célibataires
- 2 698 € pour les instituteurs mariés ou célibataires avec enfants à charge
- 3 129 € pour les directeurs mariés en poste avant 1983

La dotation spéciale instituteurs allouée par l'Etat s'élève à 2 751 € en 2008. Cette dotation assure la couverture intégrale de l'indemnité, les communes n'ont plus de complément à verser, sauf pour les directeurs en poste depuis 1983. PABU n'est pas concernée par cette mesure. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

VII Questions diverses

Mme Annick DURAND indique que le recensement s'est achevé le 14 février dernier. La population reste identique au dernier recensement, mais évoque les difficultés rencontrées par les agents recenseurs : personnes réticentes à remplir le questionnaire, questionnaires non renvoyés, mal complétés.

M. Yves MORICE fait un compte-rendu de la réunion à laquelle M. Pierre SALLIOU a également participé le 26 février dernier à la maison du département à Guingamp concernant les aides pouvant être octroyées par le conseil général. M. Pierre SALLIOU ajoute qu'une autre réunion est programmée le 31 mars prochain. L'enveloppe accordée par le département est plus réduite qu'auparavant, enveloppe à partager avec la communauté de communes et les 6 autres communes, notamment dans le cadre de contrat de territoire. M. Yves MORICE indique qu'il est nécessaire de bien définir les projets.

M. Loïc FREMONT s'est rendu le 3 mars dernier à BIEUZY LES EAUX (Morbihan), pour voir la restauration des retables et présente à l'aide de photos, le travail remarquable effectué par l'atelier LE GOEL. M. Loïc FREMONT précise que le chantier de l'église sera terminé fin avril. La fondation du patrimoine a collecté à ce jour 16 000 €

M. Pierre SALLIOU fait part que le vote du budget aura lieu le 31 mars prochain, la commission des finances le 23 mars à 18H.